

TRAITÉ D'AIX-LA-CHAPELLE

Tricentenaire du rattachement de la Flandre à la France

Valeur : 0,40 F

Couleurs : pourpre, bistre, gris

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par CAMI

Format horizontal 36 × 22
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 29 juin 1968 à PARIS - Musée postal, 4, rue Saint-Romain ;

générale, à partir du 1^{er} juillet 1968 dans tous les bureaux de poste.

Tandis que Louis XIV, en 1661, étonnait la Cour par sa volonté de gouverner seul, la succession espagnole s'annonçait difficile. Seul fils vivant de Philippe IV, l'infant maladif né cette année-là paraissait ne pas devoir survivre.

Le Roi de France et l'Empereur Léopold en convoitaient l'héritage. Les droits de Louis XIV, fils et époux d'infantes aînées, étaient supérieurs à ceux de Léopold, fils et époux d'infantes cadettes. Mais Philippe IV, en mourant, avantageait l'Empereur par testament. C'était menacer la France d'une reconstitution de l'Empire de Charles Quint.

Louis XIV réclamait sa part d'héritage sans attendre la mort, que chacun pensait prochaine, du jeune Charles II, devenu roi en septembre 1665. Il considérait que la renonciation faite au traité des Pyrénées était rendue caduque par le non-paiement de la dot promise de cinq cent mille écus d'or. Dissociant les héritages flamand et espagnol, il arguait d'un vieux droit privé brabançon, le droit de dévolution, qui réservait l'héritage d'un père aux enfants du premier mariage. Marie-Thérèse étant seule à répondre à cette condition, Louis XIV réclamait la Flandre au nom de la Reine.

L'armée française prit possession du pays, ville après ville, durant l'été de 1667. Pendant que Turenne prenait ses quartiers d'hiver aux portes de Gand et de Bruxelles, tandis que l'Angleterre, la Hollande et la Suède signaient en janvier 1668 la triple alliance de La Haye, Louis XIV passait avec l'Empereur, en ce même mois de janvier, un traité secret de partage anticipé d'héritage, dit traité Grémonville,

et faisait envahir la Franche-Comté, conquise en trois semaines par Condé.

Inquiets des progrès français en Flandre, carrefour commercial où s'étiolait leur rival Anvers, privé, depuis le traité de Munster, d'une partie de son arrière-pays, les Anglais et les Hollandais s'efforcèrent d'écartier la France d'un trop proche voisinage en favorisant la conclusion d'un traité. Ils reprenaient d'ailleurs une proposition de Louis XIV : l'alternative.

Ainsi placée devant un choix, l'Espagne a préféré, contrairement aux espérances des « puissances maritimes », récupérer Besançon.

Les décisions prises en avril à Saint-Germain furent entérinées à Aix-La-Chapelle en un congrès où Colbert de Croissy représentait la France. Le traité de paix fut signé le 2 mai. La France reçut douze places fortes et leurs dépendances : Bergues, Furnes, Armentières, Menin, Courtrai, Audenarde, Lille, Douai, Tournai, Ath, Binche et Charleroi. Elles verrouillaient la route de Paris bien en avant de l'ancienne et incertaine barrière de la Somme.

Ces acquisitions complétaient celles du traité des Pyrénées et, par la construction de la citadelle de Lille, dès 1668, Vauban amorçait la constitution de sa « barrière de fer ». Installés là au nom du Roi, le Marquis de Bellefonds, puis le Maréchal d'Humières, gouverneurs, et Le Pelletier de Sousy, intendant, préparèrent la fusion à la France du pays alors placé sous leur juridiction et dont faisait partie la Flandre maritime, mais non Dunkerque, achetée en 1662 mais détachée, ni le Cambrésis, encore espagnol, ni, dans le Hainaut, étranger, le Quesnoy et Landrecies, pourtant français depuis 1659. Il restait à régulariser la frontière.

